

**PRESTATION DE SERMENT DU
PROCUREUR ADJOINT DE LA CPI**

Par Akua Kuenyehia
Vice-présidente de la Cour pénale internationale
(Version française – Originellement prononcé en anglais)

La Haye, 3 novembre 2003

Seul le texte prononcé fait foi

Excellences, Mesdames et Messieurs,

C'est avec un grand plaisir que je vous souhaite la bienvenue à cette cérémonie de prestation de serment du premier Procureur adjoint de la Cour pénale internationale.

Le Procureur adjoint rejoint les rangs d'une organisation qui est à présent bien installée. Le premier semestre de cette année a vu l'élection et l'entrée en fonctions des représentants des trois organes de la Cour. Les juges ont pris leur engagement solennel le 11 mars, le Procureur, M. Luis Moreno Ocampo, le 16 juin et le Greffier, M. Bruno Cathala, le 3 juillet.

Les structures et les procédures de la Cour restent certes à peaufiner, mais les bases institutionnelles sont à présent établies de façon solide.

L'influence du Statut de Rome instituant la Cour commence déjà à s'exercer. En effet, un nombre croissant d'Etats, à la fois parties au Statut et non parties, ont modifié leur législation nationale afin d'interdire le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre tels que définis par le Statut de Rome.

C'est essentiel, car le Statut de Rome exige des Etats qu'ils jouent le rôle principal dans les poursuites contre les auteurs de ces crimes.

Dans le même temps, la Cour doit être en mesure de poursuivre et juger les auteurs de ces crimes lorsque les Etats n'ont pas la volonté ou sont dans l'incapacité de le faire.

L'élection du premier Procureur adjoint (chargé des enquêtes) rapproche la Cour du début des enquêtes proprement dites, des poursuites et des procès.

Aujourd'hui, notre institution est fière d'accueillir en son sein M. Serge Brammertz, qui a acquis une solide expérience des poursuites en tant que substitut du Procureur général de la Cour d'appel de Liège et Procureur fédéral de Belgique.

M. Brammertz, je vous souhaite la bienvenue parmi nous et vous adresse tous mes vœux de réussite dans l'accomplissement de votre mandat. Vous serez certainement satisfait d'entendre que les organes de la Cour (Présidence, Chambres, Greffe et Bureau du Procureur) collaborent déjà efficacement sur les questions présentant un intérêt commun. Je suis certaine que cette relation de travail empreinte de coopération et d'unité se poursuivra.

Les juges travaillent actuellement à l'élaboration du Règlement de la Cour, qui sera un instrument crucial de la bonne marche de la procédure et de l'efficacité des trois organes de la CPI. Dans ce travail de rédaction du Règlement de la Cour, nous comptons sur les remarques et suggestions du Bureau du Procureur ainsi que du Greffe.

Dans ce domaine comme dans bien d'autres, les trois organes de la Cour travaillent de concert dans un but commun: construire une institution en mesure de s'acquitter avec efficacité de sa mission judiciaire. Ce n'est que grâce à une stratégie commune et coordonnée que la Cour pourra relever les défis à venir.